



COVID-19

INFORMATIONS / ACCOMPAGNEMENT

Le réseau CCI se mobilise pour les entreprises

COMMERÇANTS,

Confinement, aides, relance de votre activité, la CCI Nord Isère se mobilise et vous accompagne

Médiateur des entreprises en cas de conflit

La Médiation des entreprises propose un service de médiation gratuit, rapide et réactif : un médiateur prend contact avec le saisissant dans les 7 jours, afin de définir avec lui un schéma d'action et confidentiel.

Le secret des affaires est préservé, la notoriété des entreprises également.

Tout différend lié à l'exécution d'un contrat de droit privé, y compris tacite, ou d'une commande publique, peut faire l'objet d'une saisine du médiateur (ex : retard de paiement, services ou marchandises non conformes...).

Vos liens utiles :

- <https://www.mieist.finances.gouv.fr/>